


Plérin
Le
02
octobre
2017

ACTIVITE MPB

Prix de base 56 TMP, départ élevage - Moyenne cumulée 2017 : **1,434 €**



		FOURCHETTE	MOYENNE 56 TMP	Variation	MOYENNE 56 TMP + T Charte qualité régionale
lundi 25 septembre 2017					
Porcs					
- PRESENTES	8 389				
- VENDUS	7 459	1,272 € à 1,278 €	1,276 €	- 0,020 €	1,296 €
jeudi 28 septembre 2017					
Porcs					
- PRESENTES	31 765				
- VENDUS	29 518	1,225 € à 1,275 €	1,272 €	- 0,004 €	1,292 €

La moyenne 56 TMP + T inclus, correspond au paiement des porcs respectant le cahier des charges régional qualité : Plus-Value 2 cents/Kg carcasse

Moyenne cumulée cochons 2017 : **1,227 €**

		FOURCHETTE	MOYENNE	VARIATION
jeudi 28 septembre 2017				
Cochons VENDUES	166			
lots transportés		0,982 € à 0,987 €	0,984 €	- 0,038 €
lots départ élevage		0,987 € à 0,995 €	0,991 €	- 0,033 €



ACTIVITE UNIPORC OUEST - PORCS

Abattages	Variation Sem - 1	Poids	Variation Sem - 1
369 499	1 829	94,89 Kg	151 gr
Semaine équivalente 2016 :		355 365	93,31 Kg

Abattage année mobile	Variation année - 1
à la sem 39 2016/2017	2015/2016
18 496 399	-1,95%

MARCHES ETRANGERS - SEMAINE 39			
PAYS		PRIX	Variation
ALLEMAGNE AMI			
AMI	RENDU ABATTOIR	1,53 €	-0,05 €
PAYS-BAS 56 %			
BEURSPRIJS	Semaine n° 39	vif 1,16 €	-0,04 €
		carcasse 1,47 €	-0,05 €
<i>VION Nouveau prix de base 01/01/17</i>			
VION FOOD GROUP			
TTC rendu abattoir			
Semaine n°	39	1,56 €	-0,05 €
DANEMARK 61 %			
<i>1 € = 7,44 DKR</i>			
DC Acompte	Semaine n° 39	1,38 €	-0,03 €
DC Acompte	Semaine n° 40	1,34 €	-0,04 €
BELGIQUE			
DANIS		vif 1,05 €	-0,040 €
ESPAGNE			
MERCOLLEIDA		vif 1,240 €	-0,053 €
ITALIE 144 kg Vif			
MODENA		1,664 €	-0,002 €
REGGIO EMILIA		1,705 €	-0,003 €
PORTUGAL 57 %			
U.S.A.	<i>1 \$ U.S. = 0,846 €</i>	0,996 €	
BCost 51-52 %		Kg carcasse 1,177 \$	-0,084 \$
BRESIL	<i>1 R\$ = 0,267 € MG = 1,1748 € SC = 0,9879 €</i>		
MINAS GERAIS (marché intérieur)		Vif 4,40 R\$	0,00 R\$
SANTA CATARINA (référence export)		Vif 3,70 R\$	0,00 R\$
QUEBEC	<i>1 \$ can = 0,678 €</i>	88,61 €	
ENCAN		100 kg carcasse 130,69 \$C	-33,32 \$C
MARCHE DU PORCELET		PRIX	VARIATION
PAYS-BAS	23 kg Prix de base	40,50 €	-2,50 €
ESPAGNE	20 kg	29,00 €	+1,00 €
MARCHE DE LA COCHE		PRIX	VARIATION
ESPAGNE (kg vif)		0,630 €	-0,04 €
ALLEMAGNE AMI			
	prix rendu abattoir	1,28 €	-0,05 €
DANEMARK		0,873 €	-0,04 €



Les prix de base sont exprimés selon les caractéristiques propres à chaque pays et ne peuvent être comparés en l'état.

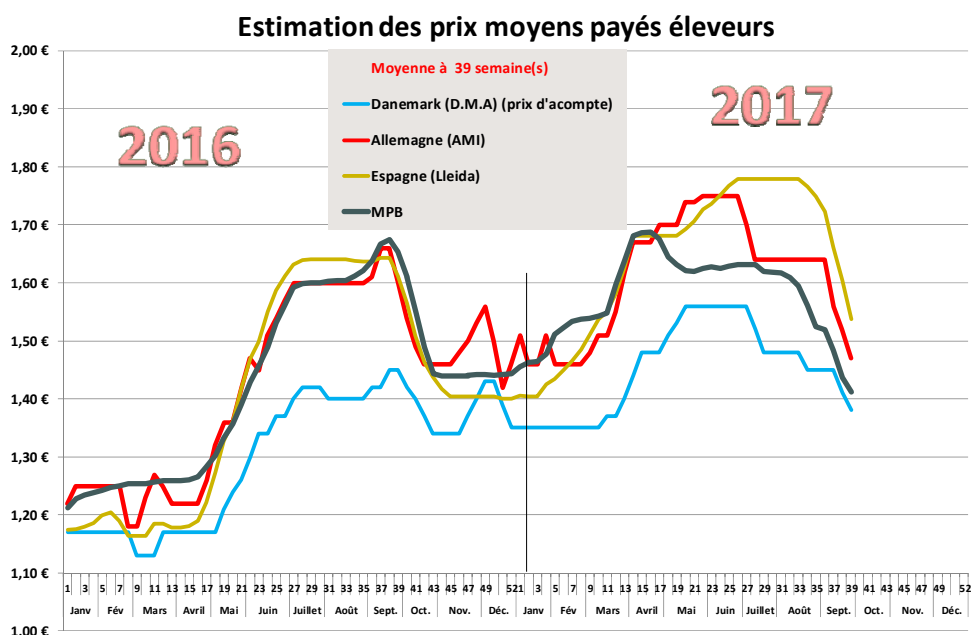
COMMENTAIRE

Baisse généralisée des cours

L'ampleur des baisses est partout la même, hormis en Italie où le marché est plus équilibré mais qui subit les fortes pressions des autres places européennes. Dans le Nord de l'Europe, les prix reculent de 5 cents environ. C'est le cas en Allemagne dont l'activité sera réduite en début de semaine en raison de la fête nationale le 3 octobre. Les offres de porcs sont en augmentation et pour la quatrième semaine consécutive, les abattages frôlent ou dépassent le million de porcs, ce qui représente environ 2,5% de hausse comparé à la même période 2016. Sur le marché de la viande, certaines pièces sont plus recherchées (jarret), en raison notamment des fêtes d'octobre, contrairement aux échine et côtelettes.

Le marché belge est également sous pression où une demande moindre se traduit par des concessions sur les pièces et des poids en hausse ; le cours recule de 4 cents. Le cours autrichien, sous forte influence allemande, perd 5 cents malgré des offres inférieures de 2% à l'an passé. Le prix d'acompte danois recule de 4 cents.

En Espagne, la fête nationale sera célébrée le 12 octobre et le cours espagnol est annoncé très baissier jusqu'au milieu du mois. Jeudi dernier, le prix du kilo vif a perdu 5,3 cents dans un contexte d'offres élevées et de poids en nette hausse. La croissance des animaux bénéficie d'une bonne alimentation et d'une climatologie favorable. Le marché de la viande est caractérisé par une grande morosité tant sur le plan national qu'international. L'accès aux marchés du grand export et en particulier de la Chine passera par de nouvelles concessions de prix afin de s'aligner sur des concurrents américains (US, Canada et Brésil) très compétitifs.



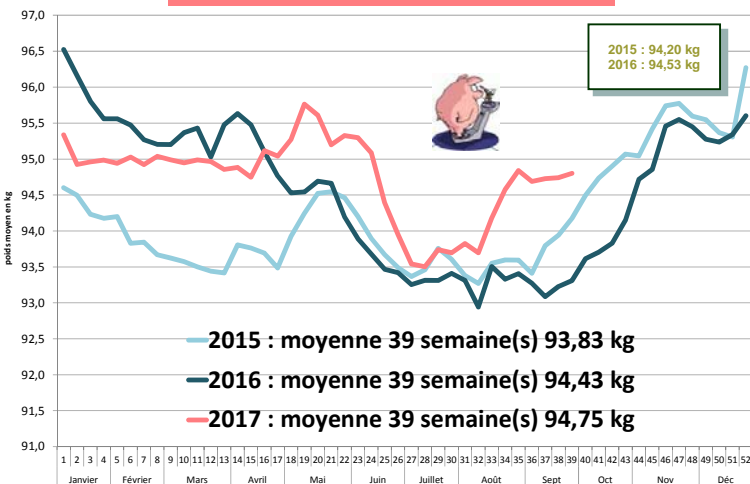
Pays	Semaine avant décrochage du prix de base et baisse enregistrée jusqu'à Sem 39		
France	Semaine 28	1,491 €	- 21,9 cents
Espagne	Semaine 32	1,435 €	- 19,5 cents
Allemagne	Semaine 36	1,70 €	- 17 cents
Belgique	Semaine 36	1,20 €	- 15 cents
Danemark	Semaine 33	1,48 €	- 14 cents

MPB : - 2,4 cents sur la semaine

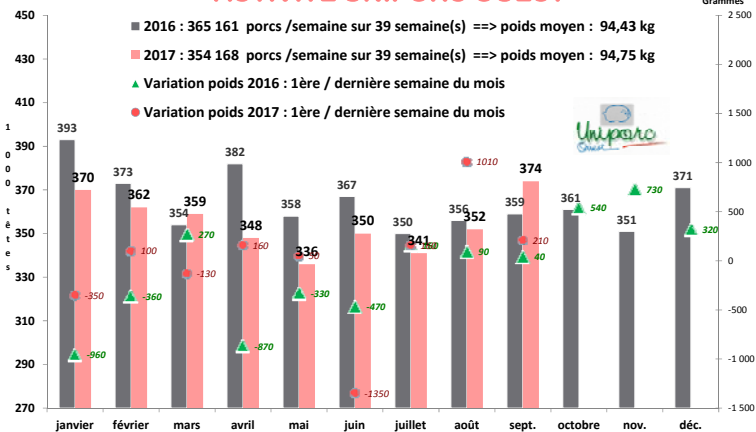
La baisse maximum de 2 cents du lundi ne laissait augurer rien de bon pour la seconde séance hebdomadaire. Pourtant, le recul de la cotation a été limité à 0,4 cent mais au prix de plus de 1 000 invendus et d'un nombre élevé de lots sans enchère : reflet d'une demande future sans trop de ressort ?

Malgré des abattages perturbés en début de semaine par des mouvements anti-viande, l'activité s'est élevée à 369 499 porcs abattus pour des poids moyens qui se sont accrus de 150 grammes. L'activité du mois de septembre 2017 est la meilleure de l'année avec en moyenne 374 000 porcs abattus par semaine (+ 4,20 %), soit 15 000 porcs de plus que la moyenne hebdomadaire de septembre 2016 et de septembre 2015. Sur 9 mois, la production dans la zone Uniporc Ouest est toujours en baisse, de l'ordre de 3 %. La forte croissance des poids à la sortie de la semaine du 15 août n'a pas été enrayée malgré les forts abattages du mois de septembre puisqu'à la sortie de ce mois, le poids moyen reste autour des 94,9 kg, reflet d'une meilleure croissance des animaux.

EVOLUTION DU POIDS MOYEN UNIPORC OUEST



ACTIVITE UNIPORC OUEST



Loi sur la protection des droits des travailleurs dans l'industrie de la viande : l'Allemagne fait un pas important pour encadrer le travail des travailleurs détachés dans les abattoirs

« L'Ambassade d'Allemagne en France a présenté au conseil spécialisé une loi permettant de mieux encadrer le travail des salariés « détachés », c'est à dire des salariés, souvent originaires des pays de l'Est, qui sont employés par l'intermédiaire de sous-traitants. Cette loi s'applique en Allemagne depuis le 25 juillet 2017. Elle prévoit une responsabilité du dirigeant de l'abattoir : si un sous-traitant paie à ses bouchers moins que ce à quoi ils ont droit, l'entrepreneur de l'abattoir est tenu pour responsable. Les outils de travail tels que les couteaux de boucher ou le coût du logement du travailleur détaché ne peuvent plus être déduits des salaires. Le temps de travail exact doit être enregistré par l'abattoir. Le salaire minimum doit être respecté ainsi que le versement des charges sociales. Des contrôles et des sanctions, pouvant aller de 30 000 à 50 000 € en cas d'infraction, sont prévus. Ainsi, les pratiques abusives par rapport aux possibilités offertes par la directive sur le détachement des travailleurs devraient maintenant être évitées. »

Source : FRANCEAGRIMER

